

<https://www.geneacaux.fr/spip/spip.php?article811>



Clément BRICHE, prêtre martyr de la révolution française (2)

- Comprendre ... - Histoire cauchoise - Personnages -



Date de mise en ligne : mardi 21 juin 2022

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous

droits réservés

(Deuxième partie : le procès et la condamnation)

Pendant dix huit mois, entre octobre 1792 et avril 1794, la vie de Joseph Clément Briche était sans cesse menacée. Le 14 germinal de l'an II (3 avril 1794), il fut enfin découvert et emmené en prison.

L'intérêt de son arrestation et de son procès, c'est de rechercher et de retrouver, qu'elle était la vie de ses protecteurs au sein de la ville de Dieppe pendant la révolution.

L'arrestation :

Jean Baptiste Félix Blanquet, marchand épicier, Chancelier Conseiller du roy, échevin, Procureur syndic de la juridiction consulaire de Dieppe, âgé de 58 ans, domicilié dans la grande rue, à Dieppe, entretenait une correspondance avec plusieurs prêtres exilés en Angleterre. Tout d'abord avec son frère, curé de la paroisse Saint Maclou, à Rouen, et avec l'abbé Gavin dont le père habitait Dieppe. Or, un jour, le père de l'abbé Gavin vint à mourir. Aussitôt, Jean Baptiste Blanquet écrivit au fils pour lui annoncer la triste nouvelle. Il lui annonça qu'il pût recevoir les derniers sacrements d'un prêtre insermenté. Malheureusement, cette lettre fut intercepté à Calais et renvoyé au comité de surveillance de Dieppe. Pour le comité, c'était un précieux document. On mentionnait la preuve qu'il y avait encore un prêtre caché dans la ville. De plus, celui-ci était nommé. Il ne restait plus qu'à le trouver.



(Portrait Jean Baptiste Félix Blanquet)

Une descente de justice fut opérée chez l'épicier. Il reconnut avoir été l'auteur de cette lettre. Il fut arrêté et emmené à Paris pour comparaître devant le tribunal révolutionnaire. Comme il s'y attendait, il fut condamné à mort. L'exécution eut lieu le 29 floréal de l'an II (18 mai 1794), à Paris. Jean Baptiste Félix, fils de Joseph et de Marguerite Vatel, est né le 30 mai 1736, paroisse Saint Jacques, à Dieppe. Il se marie le 22 mai 1769, en sa paroisse de baptême, avec Magdeleine Angélique Blanquet, sa cousine. De cette union naissent trois fils et trois filles. Son épouse décède en 1788. Plus tard, il se marie en secondes noces avec Angélique Rose Blanquet.

Mais l'abbé Briche était toujours recherché. Le comité de surveillance réussit à rompre le silence et la discrétion des habitants et finit par savoir que le prêtre allait souvent chez le sieur Feuillet, rue du mortier d'or. Aussi le mardi 1 avril 1794, la machine révolutionnaire fut mise en branle. Aux deux extrémités de la rue du mortier d'or, des sentinelles sont postées. Des patrouilles circulent dans les rues avoisinantes pour empêcher toute évasion. Les autorités ouvrent la porte de la maison de Jean Baptiste Feuillet et le somment de les conduire à la chambre de Clément

Clément BRICHE, prêtre martyr de la révolution française (2)

Briche. Celui-ci ouvre la porte de plusieurs pièces et fait remarquer qu'il n'y a personne. Il arrive dans une chambre où dort la fille du propriétaire, Françoise Feuillet. Effrayée, le visage bouleversé, elle est interrogée.



Elle dit que c'est à la vue des soldats qu'elle avait eu peur. La vérité était toute différente. Clément Briche dormait bien dans ce lit, quand la troupe s'était réunie devant la maison. Françoise qui avait entendu les bruits, s'était précipitée dans la chambre du prêtre pour le prévenir, afin qu'il se cache à un autre endroit. Par la suite, elle s'était mise dans son lit, pour que la vue d'un lit encore chaud, n'attire l'attention.



(Comité révolutionnaire)

Clément BRICHE, prêtre martyr de la révolution française (2)

La maison fut perquisitionnée entièrement. Ils trouvèrent une niche pratiquée dans l'épaisseur de la muraille. A l'intérieur, ils y trouvèrent des devants d'autels, une boîte en fer blanc contenant des hosties, un vase contenant des huiles etc... Toutes ces preuves manifestes de la présence d'un prêtre furent emportées. La famille Feuillet fut emmenée en prison. Par contre, Clément Briche, qui réussit à s'échapper par une issue invisible, restée introuvable.

A la prison, la famille Feuillet est interrogée. Par insistance, avec la promesse d'une libération, l'épouse Magdeleine Françoise Morel désigne la maison d'Elizabeth Houllévigue, habitant rue des cordonniers. Le 14 germinal de l'an II (3 avril 1794), accompagné de la dénonciatrice, le tribunal suivi de la troupe de soldats, se rend chez la personne désignée. On perquisitionne l'ensemble de la maison. La femme Feuillet indiquent où se trouvent les différentes cachettes de l'habitation. La première cache ne contient que du foin et de la paille. Par contre, la seconde niche fermée par une cloison d'argile les mènent à la cachette du prêtre. La cloison renversée, le prêtre apparaît et est emmené par ses bourreaux.



L'arrestation

(Arrestation de l'abbé Briche)

Malgré les assurances du tribunal, la famille Feuillet resta en prison et fut inculpée au cours du procès qui s'ensuivit. Quand à Clément Briche, il est conduit devant le comité de surveillance et ensuite à l'ancien couvent des minimes transformé en prison. Par la suite, le registre sur lequel il notait les baptêmes et les mariages, permit aux agents d'arrêter douze autres personnes.

Concernant ces personnes arrêtées le même jour que Clément Briche, le 3 avril 1794, il y avait donc la famille Feuillet, Elizabeth Houllévigue, Eulalie Cauchois, Françoise Cartier, Thomas Joseph Thoumyre et son épouse Marie Françoise, Abraham Vasse et sa fille Monique, Jacques Romain Pointel et son épouse Marie Marguerite Le Miel et Angélique Rose Blanquet.

La condamnation :

Au moment de l'arrestation de Clément Briche, cela faisait deux semaines que le tribunal révolutionnaire était à Dieppe. Celui-ci était là pour juger une bande de cinquante brigands, qui pillaient et épouvantaient les habitants.

Clément BRICHE, prêtre martyr de la révolution française (2)

Certains avaient insultés l'arbre de la liberté. Trois furent condamnés à mort et exécutés sur la place de Dieppe.

Bien que la famine sévissait à Dieppe, en 1794, les représentants du tribunal, dont le citoyen Legendre, président, dépensèrent la somme de six mille livres, sept cent quatre francs et douze sous, en frais d'hôtel et de nourriture, pendant les assises qui durèrent trois semaines.

Le 17 germinal, le conseil général du district examina l'affaire. Le 20 germinal, le tribunal révolutionnaire reçut les dossiers et commença le procès. Les premiers témoins furent ceux qui avaient assisté ou participé à l'arrestation : Desmarquets, de Lorette, Lambert, Langlois, Godeby et Mairien, membres du comité.

L'abbé fut interrogé seul. Il était accusé d'avoir répandu « tous les poisons de la superstition et du fanatisme ». La seule motivation du délit, c'est donc uniquement pour des motifs religieux que Joseph Clément Briche a été arrêté et condamné. Sur son registre, deux cent personnes étaient nommées comme parrains, marraines et témoins. Il lui fallut préciser les circonstances, les dates et les lieux de chacun des actes mentionnés.



Le tribunal révolutionnaire

(Condamnation de l'abbé Briche)

Par la suite, on fit comparaître les douze personnes incriminées avec le prêtre. Elles étaient tous accusées d'avoir caché et recelé l'abbé Briche et d'être complices d'actes illégaux et fanatiques. Le plus impressionnant de tous les interrogatoires fut celui d'Elizabeth Houlléviq. Elle répondit qu'elle ne connaissait pas les lois sur les prêtres réfractaires et qu'elle tâchait de faire le bien autour d'elle.

Le 29 germinal, jour du vendredi saint, fut le premier jour d'audience. Les accusés eurent d'abord à préciser leurs noms, prénoms, domicile, profession et lieu de naissance. Le troisième jour, les plaidoiries commencèrent. L'avocat Bouvier, de Rouen, parla le premier pour présenter la défense d'Abraham Vasse et de sa fille Monique. Après lui, Maître Prévost, de Paris, plaida successivement pour Jacques Pointel, son épouse et la femme Blanquet. Le fils Thoumire, homme de loi, à Dieppe, prit la défense de son père et de sa mère. L'avocat Simon, de Dieppe, parla en faveur d'Eulalie Cauchois. Enfin, Maître Prévost prit la parole pour défendre Françoise Cartier. Pour terminer, l'abbé Briche présenta lui-même sa défense. On ne sut pas pourquoi celui-ci n'eut d'avocat, ou s'il avait refusé ?

Clément BRICHE, prêtre martyr de la révolution française (2)

Il est minuit quand se termine cette troisième journée d'audience. Les accusés sont conduits sous la même escorte jusqu'à leur cachot, épuisés par ces trois jours interminables. Ils passent par des rues mal éclairées et silencieuses.

Le quatrième et dernier jour est arrivé. On est le 2 floréal de l'an II. Pour les chrétiens, c'est le 21 avril 1794, jour du lundi de pâques. Après les plaidoiries des avocats, les condamnations de chacun eurent lieu suite à la réquisition de l'accusateur public :

Joseph Clément BRICHE âgé de 29 à 30 ans, natif de Vatierville, district de Neufchâtel, prêtre non fonctionnaire public, demeurant avant son arrestation à Martin-Eglise, district de Dieppe.

Verdict : condamné à la peine de mort.

Témoin : Élisabeth HOULLEVIGUE (1748-), âgée de 45 ans, fileuse de lin et fripière, native de Varengeville, demeurant rue des Cordonniers. Condamnée à la déportation et ses biens confisqués au profit de la République

Témoin : Jean Baptiste FEUILLET (1737-1794), âgé de 57 ans, natif de Saint-Jacques, époux de Magdeleine Françoise Morel, marié le 26 janvier 1767, à Dieppe, marchand de poterie, ci-devant tonnelier, demeurant à Dieppe, rue du Mortier d'Or. Condamné à la déportation et ses biens confisqués au profit de la République. Il décède le 28 juin 1794, à Lorient, au dépôt des déportés du port.

Témoin : Françoise FEUILLET (1769), âgée de 24 ans, native de Dieppe, paroisse Saint Jacques, y demeurant chez son père. Condamnée à la déportation et ses biens confisqués au profit de la République

Témoin : Jacques Romain POINTEL (1728-1801), âgé de 66 ans, marchand de dentelle, natif de Dieppe, y demeurant, Grande Rue. Epoux de Marie Marguerite Ancel, marié le 31 janvier 1764, à Dieppe, paroisse Saint Jacques. Condamné à être enfermé jusqu'à la paix dans la maison de détention destinée aux gens suspects

Témoin : Marie Marguerite ANCEL (1742-1795), femme de Jacques Romain POINTEL, âgé de 66 ans, marchande de dentelle, native de Neufchâtel, demeurant à Dieppe. Acquittée

Témoin : Françoise CARTIER (1764-), âgée de 30 ans, native de Saint Agathe d'Aliermont, district de Neufchâtel, servante cuisinière chez POINTEL, y demeurant. Condamnée à la déportation et ses biens confisqués au profit de la République

Témoin : Angélique Rose BLANQUET (1751- 1829), seconde épouse de Jean Baptiste Félix BLANQUET, mariée le 15 septembre 1788, à Dieppe, paroisse Saint Jacques, âgée de 43 ans, marchande épicière, native de Dieppe, paroisse Saint Jacques y demeurant. Condamnée à être enfermé jusqu'à la paix dans la maison de détention destinée aux gens suspects

Témoin : Thomas Joseph THOUMIRE (1723-1794), âgé de 70 ans, ci-devant homme de loi, Avocat en parlement, conseiller du roi et son procureur au siège de la ville de Dieppe, Commissaire du Roy au tribunal du district de Dieppe en 1791, natif de Dieppe, y demeurant, rue Pelleterie, époux de Marie Françoise Vauquet, marié le 8 novembre 1752, père de trois fils. Il sera Condamné à la déportation et ses biens confisqués au profit de la République. Il décédera d'épuisement durant sa déportation à la prison de Rennes le 1er juin 1794

Témoin : Marie FrançoiseVAUQUET (1725-), femme de Thomas Joseph THOUMYRE, âgée de 68 ans, native de Paris, demeurant avec son mari, rue Pelleterie. Acquittée mais déclarée suspecte

Clément BRICHE, prêtre martyr de la révolution française (2)

Témoin : Louis Abraham VASSE (1742-1794), âgé de 52 ans, armateur, prieur consul, échevin , natif de Dieppe, y demeurant, sur le quai à la Vase. Epoux de Marie Geneviève monique Vasse, sa cousine, marié le 18 décembre 1766, à Rouen. La famille Vasse est originaire de Saint Valery en Caux avant le XVI ème siècle. Condamné à la déportation et ses biens confisqués au profit de la République. Il décédera durant sa déportation à la prison de Rennes, à l'infirmerie de la Maison de La Tour La Montagne, le 1er juin 1794

Témoin : Marie Anne Monique VASSE (DIEPPE) (1769-), âgée de 24 ans, fille d'Abraham VASSE, native de Dieppe, demeurant chez son père. Acquittée mais déclarée suspecte

Témoin : Marie Françoise Eulalie CAUCHOIS (1754-1835), âgée de 39 ans, marchande mercière, native de Dieppe, y demeurant, rue des Cordonniers. Condamnée à la déportation et ses biens confisqués au profit de la République

Les déportés furent dirigés vers Rochefort pour être expédiés de là, à la Guyane française. Mais en cours de route, à la prison de Rennes, Abraham Vasse et Thomas Thoumyre, âgés, accablés de fatigues, de privations et de mauvais traitements, succombèrent avant d'avoir pu atteindre le but de leur voyage.



Avant de monter à la guillotine

(Avant de monter à la guillotine)

Depuis un mois, la guillotine venue de Rouen, en même temps que le tribunal criminel, était dressée sur la place du marché aux fruits, devenue la place nationale. Elle était à l'endroit où se dresse à présent la statue de Duquesne.

A dix heures, le 3 floréal de l'an II (22 avril 1794), l'abbé Clément Briche sortit de sa prison. Arrivé à l'extérieur, il reconnut deux personnes dont la présence lui fut d'un grand réconfort. C'était son frère Pierre qui était venu plusieurs fois de Vatierville pour le voir en prison et Nicolas Tassou, le généreux fermier de Martin église. Ces deux derniers le suivirent jusqu'à l'échafaud. Il y monta avec calme. Arrivé au sommet, il vit par dessus les toits de vieilles maisons, le faite et la tour de l'église Saint Jacques ; église vide et profanée. Au pied de la guillotine, se tenait le président du tribunal Legendre et le représentant du peuple Siblot. La sentence exécutée, son cadavre fut aussitôt transporté et inhumé au cimetière de Janval, dans la fosse réservée aux suppliciés.



(Exécution de l'abbé Briche)

Il avait comme dicton : « il n'y a pas de plus grande preuve d'amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime. Et quand on la donne pour l'amour de Dieu, on atteint le plus haut degré de la perfection ».

F.Renout

(Administrateur cgpcsm)

R

Sources :

Henri Duhomme (Martin église)

Archives de la cour d'appel de Rouen (texte du procès verbal)

Génécaux (recherche de renseignements sur les accusés ou témoins)

Informations : Les Archives Départementales de Seine Maritime de Rouen conservent les documents du procès sous les côtes LP6643, LP6649 et 2U14